



## FEDERATION des PME - PMI de L'ESSONNE

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex - Tel: 01 69 36 33 89 Fax: 01 60 77 08 62

**Madame Geneviève COLOT**  
**Député de l'Essonne**  
Mairie  
1 Route de Paris  
91410 Saint-Cyr-sous-Dourdan

Evry, le 30 octobre 2008

Madame le Député,

Le contexte financier et économique actuel fragilise grandement nos petites et moyennes entreprises qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement répond en partie à l'urgence de la situation. C'est une bonne chose. Pour autant, les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc.

Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets.

Pour pallier ces difficultés, une **proposition de loi** a été déposée par votre collègue Mme Chantal Brunel, Député de Seine-et-Marne, *tendant à favoriser l'accès au crédit des PME*. Les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence.

C'est pourquoi, je tenais à appeler votre attention sur cette proposition de loi afin que vous puissiez vous y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations.

Comptant sur votre démarche pour cosigner cette proposition de loi, je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BOUDON  
Président de la CGPME 91



## FEDERATION des PME - PMI de L'ESSONNE

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex - Tel: 01 69 36 33 89 Fax: 01 60 77 08 62

**Monsieur Pierre LASBORDES**  
**Député de l'Essonne**  
233 Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Evry, le 30 octobre 2008

Monsieur le Député,

Le contexte financier et économique actuel fragilise grandement nos petites et moyennes entreprises qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement répond en partie à l'urgence de la situation. C'est une bonne chose. Pour autant, les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc.

Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets.

Pour pallier ces difficultés, une **proposition de loi** a été déposée par votre collègue Mme Chantal Brunel, Député de Seine-et-Marne, *tendant à favoriser l'accès au crédit des PME*. Les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence.

C'est pourquoi, je tenais à appeler votre attention sur cette proposition de loi afin que vous puissiez vous y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations.

Comptant sur votre démarche pour cosigner cette proposition de loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BOUDON  
Président de la CGPME 91



## FEDERATION des PME - PMI de L'ESSONNE

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex - Tel: 01 69 36 33 89 Fax: 01 60 77 08 62

**Monsieur Guy MALHERBE**  
**Député de l'Essonne**  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris

Evry, le 30 octobre 2008

Monsieur le Député,

Le contexte financier et économique actuel fragilise grandement nos petites et moyennes entreprises qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement répond en partie à l'urgence de la situation. C'est une bonne chose. Pour autant, les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc.

Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets.

Pour pallier ces difficultés, une **proposition de loi** a été déposée par votre collègue Mme Chantal Brunel, Député de Seine-et-Marne, **tendant à favoriser l'accès au crédit des PME**. Les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence.

C'est pourquoi, je tenais à appeler votre attention sur cette proposition de loi afin que vous puissiez vous y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations.

Comptant sur votre démarche pour cosigner cette proposition de loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BOUDON  
Président de la CGPME 91



## FEDERATION des PME - PMI de L'ESSONNE

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex - Tel: 01 69 36 33 89 Fax: 01 60 77 08 62

**Monsieur Franck MARLIN**  
**Député de l'Essonne**  
Mairie  
Place de l'Hôtel de ville et des Droits de  
l'Homme  
91150 Étampes

Evry, le 30 octobre 2008

Monsieur le Député,

Le contexte financier et économique actuel fragilise grandement nos petites et moyennes entreprises qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement répond en partie à l'urgence de la situation. C'est une bonne chose. Pour autant, les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc.

Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets.

Pour pallier ces difficultés, une **proposition de loi** a été déposée par votre collègue Mme Chantal Brunel, Député de Seine-et-Marne, *tendant à favoriser l'accès au crédit des PME*. Les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence.

C'est pourquoi, je tenais à appeler votre attention sur cette proposition de loi afin que vous puissiez vous y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations.

Comptant sur votre démarche pour cosigner cette proposition de loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BOUDON  
Président de la CGPME 91



## FEDERATION des PME - PMI de L'ESSONNE

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex - Tel: 01 69 36 33 89 Fax: 01 60 77 08 62

**Madame Françoise BRIAND**  
**Député de l'Essonne**  
Assemblée nationale  
126 Rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Evry, le 30 octobre 2008

Madame le Député,

Le contexte financier et économique actuel fragilise grandement nos petites et moyennes entreprises qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement répond en partie à l'urgence de la situation. C'est une bonne chose. Pour autant, les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc.

Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets.

Pour pallier ces difficultés, une **proposition de loi** a été déposée par votre collègue Mme Chantal Brunel, Député de Seine-et-Marne, *tendant à favoriser l'accès au crédit des PME*. Les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence.

C'est pourquoi, je tenais à appeler votre attention sur cette proposition de loi afin que vous puissiez vous y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations.

Comptant sur votre démarche pour cosigner cette proposition de loi, je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BOUDON  
Président de la CGPME 91



## FEDERATION des PME - PMI de L'ESSONNE

Le Magellan - 7 rue Montespan - 91024 EVRY Cedex - Tel: 01 69 36 33 89 Fax: 01 60 77 08 62

**Monsieur Georges TRON**  
**Député de l'Essonne**  
97bis Boulevard Henri Barbusse  
91210 Draveil

Evry, le 30 octobre 2008

Monsieur le Député,

Le contexte financier et économique actuel fragilise grandement nos petites et moyennes entreprises qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés dans leurs relations avec les établissements bancaires et dans l'obtention de crédits.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement répond en partie à l'urgence de la situation. C'est une bonne chose. Pour autant, les PME constatent un durcissement des conditions générales des banques, des délais d'acceptation des crédits allongés, la remise en cause des facilités obtenues, l'augmentation des garanties demandées, etc.

Nos entreprises se retrouvent donc dans une situation préoccupante tant pour assurer la gestion de leur quotidien que pour investir et développer leurs projets.

Pour pallier ces difficultés, une **proposition de loi** a été déposée par votre collègue Mme Chantal Brunel, Député de Seine-et-Marne, *tendant à favoriser l'accès au crédit des PME*. Les dispositions formulées par ce texte sont en mesure de répondre aux besoins des PME en matière de financement et conforter leurs démarches auprès des établissements bancaires. Ce texte permettrait notamment de rééquilibrer la relation entre les banques et les PME en apportant davantage de transparence.

C'est pourquoi, je tenais à appeler votre attention sur cette proposition de loi afin que vous puissiez vous y associer en la cosignant. En apportant votre soutien à ce texte important, vous marquerez votre intérêt pour les attentes des PME de votre département et votre volonté d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations.

Comptant sur votre démarche pour cosigner cette proposition de loi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BOUDON  
Président de la CGPME 91